

.....Mètres X 2€ =€



Vide Grenier du Dimanche 15 Juin 2025
Amicale des Sapeurs- Pompiers Lusigny sur Barse

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ à _____

Nature de la pièce d'identité fournie :

☐ CNI ☐ Passeport ☐ Permis de Conduire ☐ Carte de séjour

N° Pièce Identité : _____ Date de délivrance : _____

Délivrée par : _____

N° de Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Demeurant au,

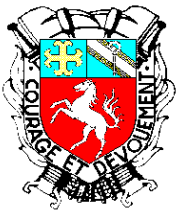
-Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide greniers, ventes au déballage, brocantes ou tout autre forme de vente publique dans l'année courante.
(Article R321-9 du Code pénal)

Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part, m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Lusigny sur Barse, le 15 juin 2025

Signature :



Vide Grenier du Dimanche 15 Juin 2025 **Amicale des Sapeurs- Pompiers Lusigny sur Barse**

Conditions de Participation :

- Vide-Grenier réservé aux particuliers
- Interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant
- Interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries ou toute restauration sauf autorisation
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'évènement et lorsque que la totalité des emplacements a été attribuée.
- Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente
- Fournir une photocopie de pièce d'identité et une attestation sur l'honneur
- Autorisation parentale pour les mineurs
- S'engager à respecter le règlement
- Les exposants sont responsables de leur(s) étalage(s). L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit
- **L'achat de places engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.**

Règlement : Le participant s'engage à :

- Exposer de 7h00 à 18h00 et à respecter les emplacements
- Se présenter aux entrées du site avant 7h00 muni de sa feuille d'inscription. (Tout exposant se présentant après 8h00 devra rejoindre son stand à pied)
- Stationner son véhicule hors du site après déchargement des marchandises
- Durée du déchargement : 10 minutes maximum
- **Tout emplacement libre à 7h30 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible**
- **Propreté du site d'exposition : il est interdit de laisser sur les emplacements des débris ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La Mairie et la Gendarmerie convoqueront tout contrevenant.**

Conditions en cas d'intempéries :

-Le vent n'est pas une cause d'annulation ou de report (sauf vents violents annoncé par Météo France)

-S'il pleut avant l'installation, qui aura lieu au plus tard à 8h00, et après décision de l'organisateur, il sera procédé à l'annulation de la manifestation. S'il pleut après l'installation, **il ne sera procédé à aucun report ou annulation.**

J'accepte les conditions de participation et le règlement.

Signature :

**Les organisateurs n'étant pas
météorologues, il est inutile de téléphoner
pour savoir le temps qu'il fera !!!**